

ÉDIFICES PUBLICS

CONSTRUCTION ET SERVICES

Acquisition, construction et amélioration
d'édifices publics

Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux édifices publics mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—

319	Terre-Neuve	1,085,000 00
320	Nouvelle-Écosse	1,025,000 00
321	Île du Prince-Édouard	90,000 00
322	Nouveau-Brunswick	490,000 00
323	Québec	5,931,000 00
324	Ottawa	16,505,000 00
325	Ontario (sauf Ottawa)	13,330,000 00
326	Manitoba	1,207,000 00
327	Saskatchewan	1,775,000 00
328	Alberta	2,535,000 00
329	Colombie-Britannique	1,950,000 00
330	Yukon et Territoires du Nord-Ouest	2,968,000 00
331	Améliorations en général—La somme à dépenser à l'égard d'un projet quelconque ne doit pas dépasser \$25,000 sans l'approbation du Conseil du Trésor	700,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1959-1960

TRAVAUX PUBLICS

564	Administration générale—Crédit supplémentaire	197,000 00
-----	---	------------

ÉDIFICES PUBLICS

CONSTRUCTION ET SERVICES

Acquisition, construction et amélioration
d'édifices publics

Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements, relativement aux édifices publics mentionnés au détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut diminuer ou augmenter les montants dans le cadre de l'affectation se rapportant à chacun des ouvrages énumérés—Crédits supplémentaires—

565	Ottawa	696,000 00
566	Ontario (sauf Ottawa)	600,000 00
567	Colombie-Britannique	35,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.